

## LUNDI 29 JANVIER 2018

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue en la salle du Conseil, située au 702, Chemin Boileau, à Boileau, Québec, le 29 janvier 2018 à 18.00 heures, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer.

### SONT PRÉSENTS :

Wayne Conklin,	Marc Ballard
Marc St-Aubin,	Cathy Viens
Jean-Marc Chevalier,	Barbara Mapp

Michel Grenier directeur général, secrétaire-trésorier, est également présent.

Absent :

Un contribuable assiste à la séance

L'avis public de cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par l'article # 152 et 156 du code municipal.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Affaires nouvelles
  - 3.1 Pour la présentation de la programmation 2018 du TECQ 2014-2018 au Ministère des Affaires Municipales et de L'Occupation du Territoire
  - 3.2 Pour l'achat d'un défibrillateur
  - 3.3 Pour l'octroi d'un contrat gré-à-gré avec André Pilon Ingénieur pour la réfection de l'Hôtel de Ville
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

#### 1. OUVERTURE

Monsieur Robert Meyer annonce l'ouverture de la séance à 18 : 00

18-01-019

#### 2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour,

Il est **PROPOSÉ** par M le conseiller Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

#### 3. AFFAIRES NOUVELLES

**3.1 POUR LA PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION 2018 DU TECQ 2014-2018 AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

18-01-020

**Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cathy Viens  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

18-01-021

**3.2 POUR L'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR**

ATTENDU que la Municipalité souhaite faire l'acquisition d'un défibrillateur Zoll AED plus entièrement automatique et compatible avec les services d'urgence au Québec;

ATTENDU qu'une demande avait été formulée par le Club de la Bonne Entente et par les Loisirs de Boileau qui ont offert de contribuer à l'achat avec un engagement de 500 \$ chacun;

ATTENDU que nous avons obtenu 3 soumissions et que le prix le plus bas est celui de Dallaire Médical inc selon le tableau ci-après :

Firme	défibrillateur	boîtier
Dallaire Médical	1250 \$	223 \$
Académie de secourisme	1495 \$	220 \$
Sentinel Inc	1478 \$	220 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M le conseiller Wayne Conklin et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil autorise l'achat d'un défibrillateur Zoll AED entièrement automatique avec boîtier mural au prix de 1473 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

18-01-022

**3.3 POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT GRÉ-À-GRÉ AVEC ANDRÉ PILON INGÉNIEUR POUR LA RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à la réfection de l'hôtel de ville sous le programme du TECQ;

ATTENDU qu'une demande avait été faite auprès de la firme André Pilon ingénieur pour une étude des coûts et que nous avons reçu une offre de service professionnel au montant de 4800 \$ plus taxes;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M le conseiller Marc Ballard et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil autorise et mandate le directeur général pour l'octroi d'un contrat de gré à gré avec la firme André Pilon ingénieur pour procéder à l'étude des coûts de réfection de l'hôtel de ville selon l'offre de service présentée le 18 janvier 2018 au montant de 4800 \$ plus taxes

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

\_\_\_\_\_  
Michel Grenier, secrétaire-trésorier

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Maire répond aux questions des citoyens présents

18-01-023

**5. POUR LEVER LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cathy Viens  
et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 18h30

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

\_\_\_\_\_  
Robert Meyer  
Maire

\_\_\_\_\_  
Michel Grenier  
Directeur général/Secrétaire-trésorier